



Division Athlétisme

Prescriptions techniques 2018

ATHLETISME INDIVIDUEL

JEUNESSE

ADULTES

St-Cierges, Payerne et Finale VD Puidoux-Chexbres

FINALE VAUDOISE :

Seuls les gymnastes individuels qualifiés (mis à part les adultes, car ils sont qualifiés d'office) lors des journées de qualifications peuvent participer à la Finale Vaudoise d'athlétisme.

Minimas à obtenir :	8 – 9 ans	G : 500 pts	F : 500 pts
	10 – 11 ans	G : 600 pts	F : 600 pts
	12 – 13 ans	G : 1100 pts	F : 1000 pts
	14 – 15 ans	G : 1700 pts	F : 1600 pts
	16 – 17 ans	G : 2400 pts	F : 1900 pts

MAIS AU MINIMUM LES 3 PREMIERS DE CHAQUE CATEGORIE, DANS CHAQUE JOURNEE DE QUALIFICATIONS.

Le responsable des inscriptions recevra le jour du concours la liste des gymnastes qualifiés.

PRESCRIPTIONS GENERALES

Ecolières C 8 – 9 ans (2010 - 2009)

- course 50 m.	1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.)	3 essais
- lancé de balle 80 gr.	3 essais

Ecoliers C 8 – 9 ans (2010 - 2009)

- course 50 m.	1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.)	3 essais
- lancé de balle 80 gr.	3 essais

Ecolières B 10 - 11 ans (2008 - 2007)

- course 60 m.	1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.)	3 essais
- lancé de balle 200 gr.	3 essais

Ecoliers B 10 - 11 ans (2008 - 2007)

- course 60 m.	1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.)	3 essais
- lancé de balle 200 gr.	3 essais

Ecolières A 12 - 13 ans (2006 - 2005)

- course 60 m.	1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.)	3 essais
- jet du boulet 2.5 kg	3 essais
- course 800 m.	1 essai

Ecoliers A 12 - 13 ans (2006 - 2005)

- course 60 m.	1 essai
- saut en longueur (z. d'ap.)	3 essais
- jet du boulet 3 kg	3 essais
- course 800 m	1 essai

Cadettes B 14 - 15 ans (2004 - 2003)

- course 80 m.	1 essai
- saut en longueur	3 essais
- jet du boulet 3 kg	3 essais
- saut en hauteur	6 essais
- course 800 m.	1 essai

Cadets B 14 - 15 ans (2004 - 2003)

- course 80 m.	1 essai
- saut en longueur	3 essais
- jet du boulet 4 kg	3 essais
- saut en hauteur	6 essais
- course 800 m	1 essai

Cadettes A 16 - 17 ans (2002 - 2001)

- course 100 m.	1 essai
- saut en longueur	3 essais
- jet du boulet 4 kg	3 essais
- saut en hauteur	6 essais
- course 800 m.	1 essai

Cadets A 16 - 17 ans (2002 - 2001)

- course 100 m.	1 essai
- saut en longueur	3 essais
- jet du boulet 5 kg	3 essais
- saut en hauteur	6 essais
- course 800 m	1 essai

**Pentathlon féminin 18 - 19 ans
(2000 - 1999)**

- course 100 m.	1 essai
- saut en longueur	3 essais
- jet du boulet 4 kg	3 essais
- saut en hauteur	6 essais
- course 800 m.	1 essai

**Pentathlon masculin 18 - 19 ans
(2000 - 1999)**

- course 100 m.	1 essai
- saut en longueur	3 essais
- jet du boulet 5 kg	3 essais
- saut en hauteur	6 essais
- course 800 m	1 essai

**Pentathlon féminin 20 ans et plus
(1998 et moins)**

- course 100 m.	1 essai
- saut en longueur	3 essais
- jet du boulet 4 kg	3 essais
- saut en hauteur	6 essais
- course 800 m.	1 essai

**Pentathlon masculin 20 ans et plus
(1998 et moins)**

- course 100 m.	1 essai
- saut en longueur	3 essais
- jet du boulet 5 kg	3 essais
- saut en hauteur	6 essais
- course 800 m	1 essai

Barème 2010 , 8^{ème} édition

A commander au :

Swiss Athlétics
Haus des Sports
3000 Bern 22
www.swiss-athletics.ch

1 REGLEMENTS

1. Les concours se dérouleront conformément aux règlements IAAF et RO en vigueur.
2. Les concours seront jugés selon le « Barème 2010 ».
3. La catégorie sera ouverte, si au minimum 3 athlètes commencent le concours. La direction des concours se réserve le droit de les regrouper dans une autre catégorie.
4. L'ordre de passage se déroulera selon le plan de travail.
5. En cas d'ex æquo, le gagnant sera l'athlète qui, dans le plus grand nombre d'épreuves, aura obtenu plus de points que le ou les concurrents ex æquo. Si cela ne suffit pas à trancher l'ex æquo, le gagnant sera le concurrent qui aura marqué le plus de points dans une des épreuves quelconques. Ce système sera valable pour n'importe quel ex æquo de la compétition.
6. Toutes les épreuves sont obligatoires sous peine de ne pas être classé. Exceptions : présentation d'un certificat médical ou du service sanitaire présent sur le lieu du concours.
7. Dès l'année civile des 7 ans, les gymnastes doivent être en possession de leur carte de membre FSG lors de la compétition. Sinon un droit de participation de Fr. 40.- leur sera facturé.

PROCEDURES ET PROTETS

Les éventuels protêts concernant les concours doivent être adressés par écrit à la direction du concours, au maximum 30 minutes après la décision contestée.
Chaque protêt doit être accompagné d'une finance de Fr. 100.00 qui n'est remboursée que si la direction du concours reconnaît le bien-fondé du protêt.
Dans le cas contraire, le montant de Fr.100.00 reste acquis à l'ACVG.
La décision de la direction du concours sera communiquée à la société dans le meilleur délai.
Elle est sans appel.

Pour la division Athlétisme individuel
Pierre-Yves Gilliéron